

DECISION DU PRESIDENT N° : 2026 – 090

Objet : Préfibrage du bâtiment 6 au quartier Ordener.

NOUS, Alain BATTAGLIA, Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise,
Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu l'article R2122-8 du Code de la Commande Publique,

Vu les articles L.2122.21, L.5211.9 et L.5211.10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°44-CC230426 du 23 avril 2026 relative aux délégations d'attribution du Président,

Considérant qu'il est nécessaire de procéder au préfibrage du bâtiment situé dans le quartier Ordener avant le transfert du matériel informatique par le service informatique de la ville de Senlis vers leurs nouveaux locaux, afin d'éviter toute interruption de la connexion internet pour les entreprises locataires du site.

DECIDONS

ARTICLE 1

D'accepter et de signer la proposition de la société AXIONE, dont le siège est situé sise rue Sainte Radegonde, 76270 Neufchâtel en Bray, pour un montant de 12 869.44 € HT, soit 15 443.33 € TTC.

ARTICLE 2 Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, cette décision sera transmise en Sous-préfecture de Senlis au titre du contrôle de légalité. Information en sera faite au Conseil Communautaire dès la plus proche réunion ;

ARTICLE 3 La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir ou de plein contentieux devant le tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat ;

ARTICLE 4 Le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise est chargé de l'application de la présente décision qui sera publiée au registre des décisions, affichée et dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de l'Arrondissement de Senlis (Oise),
- Monsieur le Trésorier Principal de la Trésorerie de Senlis (Oise).
- La société AXIONE

Fait à Senlis, le 18 JUIN 2026

Certifié exécutoire compte tenu :

de la transmission en Sous-Préfecture le : 19 JUIN 2026

de la publication sur le site internet de la CCSSO le : 19 JUIN 2026

Alain **BATTAGLIA**

Président de la Communauté de Communes

Senlis Sud Oise



Siège 130 Boulevard Camélinat
92240 MALAKOFF
SAS au capital de 6 000 000 €
449 586 544 RCS NANTERRE
Code APE 6190 Z

axione
 animons le monde

Terme du contrat :

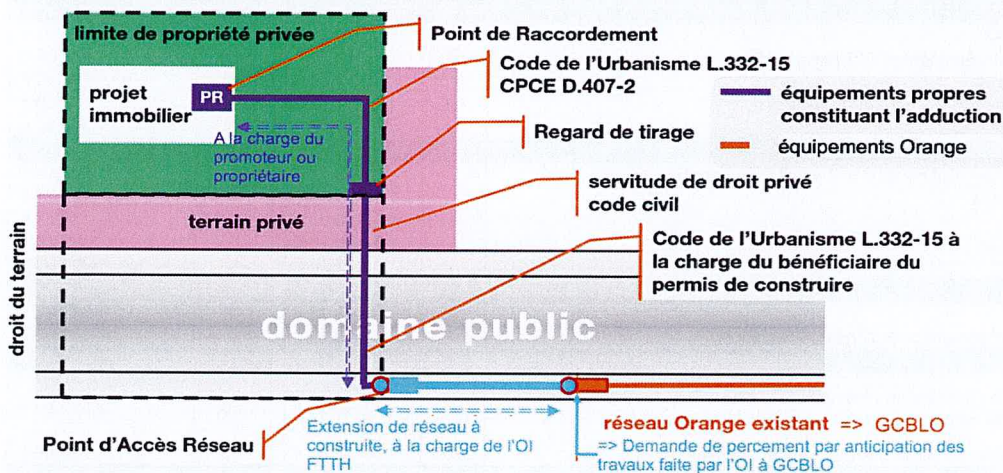
Le préfibrage comporte la création de l'infrastructure de préfibrage en domaine privé.

S'il s'agit d'un immeuble, le préfibrage comprendra les boîtiers BPE en partie privée (local technique, sous-sol, etc.), les boîtiers de branchement optique (PBO) dans les colonnes montantes ou les parties communes, ainsi que les dessertes vers les différents appartements.

S'il s'agit d'un lotissement, le préfibrage comprendra les boîtiers BPE, qui seront raccordés au plus proche du réseau public existant, puis des boîtiers de branchement optique (PBO) installés dans les chambres de tirage situées au sein du lotissement. Depuis ces boîtiers seront installées les dessertes vers les habitations.

Les kits installés pour les dessertes pourront être déposés en regard 30×30 ou directement dans les coffrets installés à cet effet.

Ci-dessous un Schéma présenté par Orange lors de l'atelier du 9 mars 2022 (modifié pour indiquer que la chambre associée au PAR est à la charge de l'OI)



La réalisation du pré fibrage n'a pas de lien avec le raccordement au réseau publique de fibre optique ; néanmoins ce dernier est obligatoire afin d'être éligible.

A l'issue du pré fibrage vous sera communiquer un DOE de préfibrage, document attestant de la réalisation de ce dernier et comportant les élément technique nécessaire au gestionnaire publique du réseau.

Destinataire:

M. LEFEUVE

Communauté de Communes Senlis Sud Oise
30, Avenue Eugène Gazeau 60300 Senlis**axione**

animons le monde

Emetteur : AXIONEPersonne à contacter : Julien VANHOUTTE
06 68 28 73 80 / j.vanhoutte@axione.fr**Fibrage**

Chiffrage suivant plan transmis ou visite effectuée

OFFRE

Ref	Désignation	Unité	PU €HT	Qt	PT €HT
Encadrement, plans et DOE					
	Etude plans câblage FO, suivi de chantier, mise à jour documentation 11 lgts et plus	forfait	1 053,87 €	1	1 053,87 €
	Dossier de qualification réflectométrique	u	8,00 €	42	336,00 €
Fourniture et pose câble optique					
	Câbles optiques monomode G657A2				
	Fourniture 12 fibres aéro-souterrain (Batiment n° 9 7 rue des Hussard)	ml	0,79 €	100	79,00 €
	Fourniture 48 fibres immeuble LSOH	ml	2,69 €	60	161,40 €
	Pose de câble en conduite (Batiment n° 9 7 rue des Hussard)	ml	1,82 €	100	182,00 €
	Pose de câble en immeuble ou intérieur	ml	4,47 €	60	268,20 €
	Boîtier Optique Souterrain ou Aérien		- €		- €
	Fourniture et pose de PBO souterrain (Batiment n° 9 7 rue des Hussard)	u	146,12 €	1	146,12 €
	Fourniture et pose de PBO immeuble	u	100,55 €	4	402,20 €
	Fourniture et pose BPE 144 Fo	u	338,25 €	1	338,25 €
	Préparation et intégration d'un câble	u	113,70 €	6	682,20 €
	Réalisation d'épissure de fibre	u	7,11 €	42	298,62 €
Fourniture et pose de Kit PTO en fourreaux					
	Fourniture et pose Kit PTO 50 m	u	116,19 €	40	4 647,60 €
	Fourniture et pose Kit PTO 50 m (Batiment n° 9 7 rue des Hussard)	u	116,19 €	2	232,38 €
Frais annexe					
	Fourniture et pose d'une goulotte de distribution plastique PVC de couleur blanche dimension 100x60 mm y compris toutes les fournitures de fixation, raccords et percements	ml	46,96 €	60	2 817,60 €
	Heures d'intervention, par intervenant mobilisé (Percements et cheminements)	Unité	76,50 €	16	1 224,00 €
Total HT					12 869,44 €
TVA 20%					2 573,89 €
TOTAL TTC					15 443,33 €

Plannig prévisionnel

A définir conjointement selon livraisons fournitures et mise à disposition des fourreaux et des locaux.

Hypothèses de chiffrage

Hors dépose / repose faux-plafond ou faux-plancher, percement, carottage

Interventions AXIONE en horaires ouvrés par semaine complète avec équipe adaptée au volume de prestations à réaliser

Travaux sur des infrastructures neuves aiguillées et sans point de blocage

Limites de prestations

Toute prestation non précisée dans notre devis

Intervention par techniciens avec outillage standard hors moyen spécifique non inclus dans devis

Conditions Commerciales

Délai de paiement : 1 mois suite à émission de facture AXIONE

Nos prix concernent des interventions en horaires ouvrés (8h-18h) hors week-end et jours fériés.

Validité de l'offre : 3 mois

Date d'intervention travaux : à réception fournitures pour les travaux

TVA : 20%.